Document généré le 6 juil. 2025 07:39

Documentation et bibliothèques

Du document au dossier : changement de paradigme dans la formation en archivistique au Bénin

From Document to File: A paradigm shift in archival training in Benin

Jupiter Ogui, Etienne Sounnouvou, Jérôme Azanmavo, Kadidjath Kouboura Osséni, Wenceslas Mahoussi et Eustache Mêgnigbeto

Volume 66, numéro 4, octobre–décembre 2020

Former les professionnels de l'information

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1074555ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1074555ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)
2291-8949 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Ogui, J., Sounnouvou, E., Azanmavo, J., Osséni, K. K., Mahoussi, W. & Mêgnigbeto, E. (2020). Du document au dossier : changement de paradigme dans la formation en archivistique au Bénin. *Documentation et bibliothèques*, *66*(4), 33–40. https://doi.org/10.7202/1074555ar

Résumé de l'article

Le programme de formation en archivistique mis en place au début des années 1980 en République du Bénin s'est inspiré du modèle élaboré au lendemain de la Révolution française et longtemps mis en oeuvre par l'École nationale des chartes. Une évaluation récente a révélé trois absences fondamentales dans l'enseignement : 1) compétences en gestion des documents actifs ; 2) normes de description archivistique ; et 3) outils d'indexation matière. En réponse, un nouveau programme de formation a été conçu.

L'article décrit les difficultés rencontrées dans la gestion des archives dans l'administration et dans les entreprises au Bénin, et la solution qu'apporte l'Université d'Abomey-Calavi.

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2020

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

DU DOCUMENT AU DOSSIER : CHANGEMENT DE PARADIGME DANS LA FORMATION EN ARCHIVISTIQUE AU BÉNIN

Jupiter OGUI
M. A., archiviste
Ark'Aiv, Cotonou, République du Bénin
jupiterogui@gmail.com

Jérôme AZANMAVO
M. A., archiviste
Mairie de Cotonou, République du Bénin
azanmavo.jerome@gmail.com

Wenceslas MAHOUSSI
Ph. D., attaché de recherche
École nationale d'administration et de magistrature, Université d'Abomey-Calavi
gmahoussi@gmail.com.

Etienne SOUNNOUVOU
M. A., archiviste
Direction générale du trésor et de la comptabilité publique, ministère de l'Économie et des Finances, Cotonou, République du Bénin
etiennesounnouvou@gmail.com

Kadidjath Kouboura OSSÉNI
M. A., attachée de recherche
École nationale d'administration et de magistrature, Université d'Abomey-Calavi
kosseni@gmail.com

Eustache MÊGNIGBETO
Ph. D., chercheur
Université d'Anvers, Faculté des sciences sociales, Belgique
Bureau d'études et de recherches en science de l'information, République du Bénin
eustachem@gmail.com

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Le programme de formation en archivistique mis en place au début des années 1980 en République du Bénin s'est inspiré du modèle élaboré au lendemain de la Révolution française et longtemps mis en œuvre par l'École nationale des chartes. Une évaluation récente a révélé trois absences fondamentales dans l'enseignement : 1) compétences en gestion des documents actifs ; 2) normes de description archivistique ; et 3) outils d'indexation matière. En réponse, un nouveau programme de formation a été conçu.

L'article décrit les difficultés rencontrées dans la gestion des archives dans l'administration et dans les entreprises au Bénin, et la solution qu'apporte l'Université d'Abomey-Calavi.

From Document to File : A paradigm shift in archival training in Benin

The archival training program implemented in the early 1980s in the Republic of Benin was inspired by the model developed in the aftermath of the French Revolution and long implemented by the École nationale des chartes. A recent evaluation revealed three fundamental gaps in teaching : 1) skills in active records management ; 2) archival description standards ; and 3) subject indexing tools. In response, a new training program has been developed.

The article describes the difficulties encountered in the management of archives in government and businesses in Benin, and the solution provided by the University of Abomey-Calavi.

Introduction

Le programme Sciences et techniques de l'information (STI) a été initié dans les années 1980 au Bénin pour former au niveau universitaire dans les trois spécialités que sont la bibliothéconomie, l'archivistique et la documentation. Il est logé au sein de l'École nationale d'administration et de magistrature (ENAM) de l'Université d'Abomey-Calavi. La première promotion de licence (trois ans d'études) a été recrutée en 1982 (Gandaho, 1989, 1993). Depuis lors, environ 700 archivistes ont été formés et livrés au marché de l'emploi ; ils occupent des postes dans l'administration publique, dans les entreprises privées ou associations, ou encore dans des organismes sur le plan national aussi bien qu'international (Abati, 2019 ; Mahoussi et al., 2018).

Le contenu du programme de formation a été révisé à plusieurs reprises en tenant compte des évolutions socio-économiques et technologiques ; il a été évalué et critiqué également (Adjagba, 1993 ; Gnanguenon et al., 2017 ; Hounyo et Sonon, 1997 ; Mahoussi et al., 2018 ; Mêgnigbêto, 2007, 2008a, 2008b ; Mehissou, 2002, 2003a, 2003b). De nombreux travaux de recherche d'étudiants ont été consacrés à l'état des documents d'archives dans les institutions béninoises, qu'elles soient publiques ou privés ; les différents problèmes relevés ont été consolidés par la

Direction des archives nationales (2008, 2018) dans la *Politique nationale de développement des archives :*

> La majorité des services d'archives ne dispose pas d'outils de gestion tels que le plan de classement et le calendrier de conservation ; s'il en existe, ils sont obsolètes ou inadaptés. On note par ailleurs le manque d'uniformisation des pratiques, l'absence d'une prise en charge des documents dès leur création dans les bureaux, l'absence d'une culture de classement au quotidien, le faible niveau de dématérialisation, le non-respect par les producteurs des principes de versement d'archives, etc. [...]. Les conséquences d'une telle situation sont entre autres, des pertes de documents et de dossiers, les pertes de temps dans la recherche documentaire, les frustrations des chercheurs et des citoyens, la reprise des études et des risques liés à la continuité administrative, etc. [...] Quand les dossiers sont disponibles, ils livrent des renseignements tronqués, incomplets car démembrés, désarticulés, altérés. Les portions de texte se retrouvent çà et là, hors du contexte leur ayant donné naissance.
>
> (Direction des archives nationales, 2018)

L'absence d'une prise en charge des documents dès leur création (par l'archiviste) et l'absence d'une « culture de classement » au quotidien (par les agents dans les services producteurs) impliquent l'absence de dossiers dans les administrations et ont pour corollaire le non-respect par les producteurs des principes de versement d'archives ; elles sont la racine de toutes les insuffisances relevées, car elles ont engendré une manière particulière de travailler de l'archiviste. Les documents n'étant pas organisés en dossiers avant d'être envoyés au service des archives, ils parviennent à l'archiviste en désordre et largement après l'expiration de la durée d'utilité administrative. L'archiviste a pour tâche de tenter de mettre un ordre qui ne peut plus être celui qui aurait dû être ; il se contente alors de catégoriser les documents suivant la typologie, créant ce qu'il appelle dossiers comme « Courriers arrivée », « Courriers départ », « Documents de synthèse et d'étude »[1], « Notes de service », « Actes officiels »[2], etc. Ce faisant, l'archiviste ignore la théorie des trois âges et viole le principe de respect des fonds selon lequel, entre autres, l'ordre dans lequel les documents ont été constitués par les services producteurs doit être respecté. Par ailleurs, l'archiviste va à l'encontre de la constitution organique ou logique des dossiers (Mas et Gagnon-Arguin, 2003). Ainsi, il ne fait plus un travail professionnel, mais devient un simple trieur de documents ; ses compétences ne lui permettent que de prendre en charge le vrac, c'est-à-dire des documents non regroupés en dossiers, qu'il reçoit pêle-mêle. Le contenu du programme de formation se révèle la source de la majorité des problèmes des archives dans l'administration et dans les entreprises. Or, le dossier est le « noyau autour duquel les documents sont organisés en fonction des activités de l'institution pour servir de preuve, de justification ou d'information, et pour garantir l'efficacité dans le travail » (Commission européenne, 2002) ; il doit être créé dans les bureaux par les agents dès la réception de la première pièce de l'affaire, et alimenté par eux.

Une évaluation interne du programme de formation (Gnanguenon et al., 2017) a relevé les insuffisances regroupées en trois ponts, qui sont : 1) l'absence de l'enseignement de compétences en gestion des documents actifs, 2) l'absence de l'enseignement des normes de description archivistique, et 3) l'absence de l'enseignement des outils d'indexation matière.

Le présent article vise à donner les éléments saillants du programme de formation en archivistique élaboré en remplacement et mis en œuvre à l'ENAM de l'Université d'Abomey-Calavi en République du Bénin à compter de la rentrée académique 2019-2020. Il est organisé comme suit : brève présentation du Bénin ; historique de la formation ; insuffisances de la formation ; identification des causes ; description de la solution apportée par la révision du programme de formation ; et conclusion.

Présentation du Bénin

La République du Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest d'une superficie d'environ 112 mille kilomètres carrés (Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO], 2012, p. 23) ; il est limité par le Nigéria à l'est, le Togo à l'ouest, le Niger et le Burkina Faso au nord et l'océan Atlantique au sud. Sa capitale est Porto-Novo ; cependant, Cotonou est sa ville la plus importante par les activités économiques et siège de la Présidence de la République et du gouvernement. Le pays compte 12,2 millions d'habitants en 2020 (African Development Bank, 2020), dont 60,6 % ne savent ni lire ni écrire en français, la langue officielle (World Bank, 2020).

Dès les premières années de son indépendance, le Dahomey a connu une instabilité politique. Un coup d'État intervenu en 1972 a mis fin à cette instabilité et instauré un parti unique et un régime socialiste basé sur le marxisme léninisme (Dossou, 1992, 2000). La Conférence nationale des forces vives de la nation de février 1990 a jeté les bases d'un régime démocratique ; depuis lors, l'alternance démocratique s'opère à la tête du pays (Dossou, 1992, 2000). L'Indice de Développement Humain du Bénin est de 0.520, le classant dans le rang des pays à faible développement humain,

1. Ce « dossier » regroupe les rapports, comptes rendus et procès-verbaux peu importe l'affaire.
2. Ce « dossier » regroupe les textes législatifs et réglementaires reçus par l'administration.

163e sur 189 pays et 4e parmi les 15 pays de l'Afrique de l'Ouest, après le Cap-Vert, le Ghana et le Nigeria, et immédiatement devant la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo dans cet ordre (United Nations Development Programme, 2019). Le taux de croissance du PIB est de l'ordre de 5 à 7 % entre 2017 et 2019 (African Development Bank, 2020 ; World Bank, 2020) avec un PIB par habitant de 1211,3 dollars en 2018. L'espérance de vie est de 61,5 ans en 2018. Jusque-là pays à faible revenu, le Bénin est classé pour la première fois parmi les pays à revenu intermédiaire bas en 2020 (World Bank, 2020).

Comme la plupart des pays africains au sud du Sahara, le Bénin a une administration peu efficace dont le fonctionnement rappelle celui d'un État fantôme ou défaillant (Darbon, 2003) et caractérisée par un bas niveau des ressources matérielles, la bureaucratie, un personnel pléthorique et un faible niveau de contrôle interne (Ministère d'État chargé du plan et du développement, 2018 ; Ministère du Travail, de la fonction publique et des affaires sociales, 2011 ; Bierschenk et al., 2003). Même si des progrès sont enregistrés dans la lutte contre la corruption, le pays est encore classé 80e dans la liste des pays gangrénés par ce phénomène (Transparency International, 2019). La situation des archives est assez critique (Direction des archives nationales, 2008, 2018). Face à ces problèmes, le gouvernement a prévu « de dynamiser et de moderniser l'administration publique en ce qui concerne notamment les procédures, l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation » (Présidence de la République, 2016 ; Ministère d'État chargé du plan et du développement) et a mis en place récemment un *data center* pour la sauvegarde des données produites par toute l'administration publique.

Historique et objectifs de la formation

Le Bénin disposait d'un Centre de formation administrative et de perfectionnement (CEFAP) qui était chargé de former des cadres supérieurs au profit de l'État (Mahoussi et al., 2018). Le CEFAP bénéficiait de l'assistance de l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), dont des experts assuraient le rôle de conseiller auprès du centre. Il a été constaté que le Bénin ne disposait pas d'une « politique nationale dans le domaine de l'information documentaire, que les infrastructures étaient inadaptées et [que] les ressources matérielles et humaines insuffisantes » (Gandaho, 1989, p. 217). L'absence de mains d'œuvre qualifiées était pointée comme la cause principale de cette situation. Même si l'État formait certains cadres supérieurs à l'étranger, le coût était élevé ; les quelques-uns qui bénéficiaient de cette opportunité ne revenaient pas toujours servir le pays. Le budget de l'État ne pouvait pas faire face au besoin d'agents dans le secteur en comptant sur les formations à l'étranger, vu que le besoin en la matière était estimé à 610 agents en 1980 (Gandaho, 1989). Par ailleurs, une expérience de perfectionnement en gestion de service d'information à l'attention d'« agents qui n'avaient pas une qualification suffisante » (Gandaho, 1989) avait montré à la fois le besoin des administrations et l'intérêt des agents. Sur la base d'une évaluation par l'UNESCO de la capacité du CEFAP à organiser une formation dans le domaine, la formation a effectivement démarré en janvier 1982. Ainsi naquit le Programme STI.

Le Programme STI avait pour objectifs d'assurer 1) une formation bilingue anglais-français des cadres en sciences de l'information dans les spécialités d'archivistique, de bibliothéconomie et de documentation ; 2) le perfectionnement et le recyclage des cadres en cours d'emploi ; 3) la recherche en sciences et techniques de l'information ; et 4) la préparation aux concours et tests permettant l'accès à la fonction publique (Hounyo et al., 1997, p. 7). La formation visait donc à

1) doter le Bénin de spécialistes ayant des compétences en organisation et gestion d'unités documentaires, en traitement et diffusion efficace de l'information, bilingues français-anglais et capables de participer à la mise en place du système documentaire national ;

2) proposer la mise en place d'une politique nationale dans le domaine de l'information documentaire ;

3) centraliser et sauvegarder la production documentaire nationale en péril et éparpillée dans les ministères ;

4) renforcer les structures documentaires existantes ;

5) créer de nouvelles unités documentaires dans l'administration publique (Lafont, 1982).

En 1984, le CEFAP a fusionné avec l'Institut national des sciences juridiques et administratives (INSJA) pour donner naissance à l'École nationale d'administration (ENA), un établissement de l'Université d'Abomey-Calavi ; en 1989, le programme STI est devenu le Centre de formation aux carrières de l'information (CEFOCI) ; et, en 2001, l'ENA est devenue l'École nationale d'administration et de magistrature (ENAM) (Mahoussi et al., 2018). Depuis 2012, la structuration des enseignements par départements à l'Université a mené à la création d'un Département des sciences et techniques de l'information et du secrétariat (DESTIS) qui offre des formations en secrétariat de direction, archivistique et bibliothéconomie-documentation. À la fin de l'année 2019, le programme a formé environ 1000 diplômés, dont environ 700 archivistes (Abati, 2019, p. 9). C'est le seul programme de formation en sciences de l'information documentaire au Bénin.

Les insuffisances du programme

Les insuffisances liées directement au contenu du programme de formation sont de trois ordres (voir par exemple Gnanguenon et al., 2017) : 1) l'absence de compétence en gestion des documents actifs, 2) l'absence de l'enseignement des normes de description archivistique, et 3) l'absence de l'utilisation des outils d'indexation matière.

L'absence de l'enseignement des normes de description archivistique est une conséquence de l'absence de dossiers dans les administrations et dans les services d'archives : les normes de description archivistique s'appliquent aux unités archivistiques que sont le fonds, le sous-fonds, la série, la sous-série, le dossier, le sous-dossier et la pièce. N'ayant pas de dossiers « logiques », l'archiviste n'a pas de sous-dossiers, pas de séries ou de sous-séries. La matière première qu'il a dans les services d'archives ne se prête pas à une description selon des normes archivistiques. Or, celles-ci ont d'abord pour rôle d'uniformiser les pratiques et surtout de favoriser la coopération et les échanges.

Par ailleurs, la description de l'information se fait sous deux formes : d'une part, la description formelle par laquelle sont relevées les informations d'identification de la source et, de l'autre part, l'analyse et la représentation de l'information par son contenu. Il s'ensuit l'impossibilité d'utiliser les outils d'indexation car, dans un dossier forgé, l'archiviste a regroupé des documents de plusieurs affaires qui ne peuvent se retrouver avec les mêmes descripteurs. En conséquence, les instruments de recherche des services d'archives (comme le répertoire ou le catalogue) ne sont ni pertinents ni efficaces.

Faire une recherche dans un service d'archives devient alors une gageure : l'archiviste réclame le type de document et la date ou l'année, avant d'entamer tout processus de recherche physique des documents, ce qui est un obstacle à l'accès à l'information. Cette situation engendre la réticence du personnel des administrations à mettre les documents à la disposition du service des archives.

La manière de travailler est d'ailleurs soutenue par des modèles de plan de classement et de calendrier de conservation mis en place par la Direction des archives nationales (Direction des archives nationales, 2013a, 2013b), tous basés sur les types de documents alors qu'ils auraient dû se baser sur les fonctions et les activités.

Les causes

La cause des insuffisances dans la formation des archivistes vient de l'ignorance dans la pratique professionnelle des concepts et principes fondamentaux de la science archivistique, notamment la notion d'archives, la notion de dossier, la théorie des trois âges, et le principe du respect des fonds qui sont pourtant enseignés. Cet état de choses positionne mal l'archiviste dans le cycle de vie linéaire du document, et limite ses responsabilités et tâches dans la gestion des documents.

En effet, l'archiviste attend que le document soit produit, soit utilisé, perde son utilité et lui soit envoyé avant de déployer ses compétences ; il n'intervient pas sur le document actif. Ce positionnement de l'archiviste à la phase intermédiaire du cycle de vie rappelle la pratique archivistique élaborée au lendemain de la Révolution française de 1789 avec le

> fort besoin de tri des documents saisis lors des séquestres révolutionnaires, tels que les documents des grandes familles ou de l'Église. Avec cette masse de documents anciens, entassés dans de vastes dépôts, s'est développé le métier d'archiviste en France. Ceux-ci formés dans une école spécialement créée à cet effet : l'École des Chartes.
>
> (Pasquier, 2016, p. 27)

Or, dès les années 1970, des professionnels français ont attiré l'attention sur le fait que « la formation classique n'est plus en adéquation avec les nouveaux besoins » et que l'actualité documentaire remet en cause cette « formation érudite et médiéviste qui était le cœur de la formation (et des traitements) archivistique à l'École des Chartes », car « ces connaissances développées pour un type spécifique d'archives et qui ont formées (sic) des générations d'archiviste (sic) historiens ne sont plus adaptées au monde des archives contemporaines » (Pasquier, 2016, p. 26-27). Et, timidement, la France s'est mise à changer sa pratique. En d'autres termes, la pratique archivistique issue de la formation au Bénin, héritée de l'ancienne métropole, était dépassée avant même l'ouverture du programme STI en 1982.

De plus, l'assistance extérieure au profit du programme STI a pris fin plus tôt que prévu, entraînant le départ des coopérants canadiens au moment où la première promotion des élèves recrutés pour l'année académique 1982 passait en troisième année, la dernière avant l'obtention du diplôme. Si, en bibliothéconomie et en documentation, il y avait des nationaux qui intervenaient déjà dans la formation, en archivistique, il n'y avait pas de compétences. Une dizaine d'archivistes professionnels diplômés de l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) de l'Université Cheikh Anta Diop (Dakar, Sénégal) étaient cependant sur le terrain. Il a été fait appel à quelques-uns pour prendre la relève. Or, l'EBAD formait pour un diplôme après deux années d'études, et le Bénin pour un diplôme après trois ans d'études. Par ailleurs, les études de faisabilité avaient conclu que les diplômés de l'EBAD ont besoin d'une formation complémentaire pour atteindre le niveau des diplômés du programme STI (Lafont, 1982) : « beaucoup d'information et de techniques leur restent à découvrir »

(p. 27) si bien qu'une année entière est nécessaire, au cours de laquelle ils reprendraient des cours prévus dans le programme STI en deuxième et troisième années afin de leur permettre « d'atteindre le niveau de technicien supérieur » (p. 28) et de « rejoindre le niveau des futurs diplômés du CEFAP » (p. 34).

En résumé, en regard aux méthodes, techniques et outils issus de la pratique archivistique au lendemain de la Révolution française, l'archiviste formé au Bénin ne peut mettre en œuvre ses compétences que lorsque les documents sont cumulés sur plusieurs années, constituant des « dépotoirs sauvages de documents » (Azanmavo et al., 2018). Dans son travail au quotidien, l'archiviste viole tous les principes fondamentaux de l'archivistique : la théorie des trois âges, le principe de respect des fonds et la définition même des archives qui suppose que les dossiers sont créés et alimentés à la source. Cette méthode de travail a été héritée de l'ancien pouvoir colonial par l'intermédiaire de l'EBAD. À la différence de son ancêtre français, l'archiviste béninois ne juge pas de la valeur historique du document ; il fait cependant un tri dès la collecte, ce qui est en contradiction avec, d'une part, la théorie des trois âges, qui dicte que le tri intervient à la fin de la durée d'utilité administrative (DUA) pour les documents dont le sort final est marqué comme tel, et, d'autre part, le principe de respect des fonds selon lequel l'ordre originel et l'intégrité des dossiers doivent être préservés. Ndiaye (2017) admet que « la très grande influence de l'école archivistique française dont le modèle départemental incarné par les chartistes » constitue la « source d'inspiration pour l'organisation des archives dans les anciennes colonies françaises en Afrique de l'Ouest » et reconnaît que « de plus en plus de voix s'élèvent pour s'interroger sur la pratique archivistique dans les pays d'Afrique francophone au Sud du Sahara ».

La solution : le programme de formation

Le cadre méthodologique et institutionnel

Le processus de Bologne amorcé en 1998 en Europe vise à harmoniser les systèmes nationaux d'enseignement et instaure une reconnaissance mutuelle des qualifications (Ehouan Ehile, 2009). Il a notamment institué une division de l'enseignement supérieur en trois cycles sanctionnés respectivement par le Bachelor, le Master et le Doctorat. Des établissements d'enseignement supérieur des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mali, Sénégal, Togo), regroupés dans le Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), mettent en place un ensemble de normes pour adapter leur système d'enseignement au processus de Bologne. Le REESAO distingue quatre catégories d'Unités d'enseignement (UE) : connaissance fondamentale, découverte et spécialité, méthodologie et culture générale. L'anglais et l'informatique sont obligatoires et font partie des UE de méthodologie. Un stage pratique est exigé chaque année pour les formations professionnelles, ainsi que des cours de compétences transversales (par exemple : genre et développement, objectifs de développement durables, gestion des ressources humaines, gestion du changement, initiation à l'entreprenariat, gestion financière, égalité des chances, etc.). Le programme est entré en vigueur à l'année académique 2019-2020 (Université d'Abomey-Calavi, ENAM, 2019).

Le contenu du programme

Cette section présente en détail les UE conçues en réponse aux insuffisances relevées dans les programmes de formation : Gestion du document – pour changer le positionnement de l'archiviste dans le cycle de vie du document, ce qui lui permet d'intervenir dans la gestion des documents actifs –, Analyse et représentation de l'information – pour pouvoir résumer l'information à la fois sous forme de texte et à l'aide des descripteurs –, et Description archivistique – pour pouvoir alimenter les outils de recherche.

L'UE Gestion du document « vise à permettre à l'apprenant d'expliquer la notion d'archives et d'interpréter les règles de circulation du document dans une administration afin de prendre celui-ci en charge comme pièce dans un dossier d'archives. » (Université d'Abomey-Calavi, ENAM, 2019) Plus spécifiquement, à l'issue des enseignements, l'apprenant doit être capable de : 1) définir la notion d'archives ; 2) décrire le cadre juridique et institutionnel de la gestion des archives au Bénin ; 3) décrire l'organisation et le fonctionnement général d'une administration ; 4) interpréter les différentes règles qui régissent l'entrée, la production, et la circulation du document dans une administration ; 5) exposer les règles de création de dossiers d'archives ; et 6) organiser un système de création et de gestion de dossiers d'archives. Ainsi, le futur archiviste acquiert des compétences pour faire faire aux collègues de bureau une bonne partie du travail de l'archiviste aujourd'hui. Les enseignements inscrits fondent le travail de l'archiviste et lui donnent la garantie d'avoir à l'occasion des versements des dossiers dont il va assurer la description, le rangement, la conservation, la recherche et la communication.

En l'absence de normes nationales, la description archivistique est basée sur les quatre normes publiées par le Conseil International des Archives que sont 1) l'ISAD, norme internationale et générale de description archivistique (Conseil International des Archives, 2000) ; 2) l'ISAAR-CPF, norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles (Conseil International des Archives, 2004) ; 3) l'ISDF,

norme internationale pour la description des fonctions (Conseil International des Archives, 2007) ; et 4) l'ISDIAH, norme internationale pour la description des institutions de conservation des archives (Conseil International des Archives, 2008). En intervenant en amont, l'archiviste assure le versement de documents organisés en dossiers, ce qui facilite leur description suivant les normes professionnelles ; cette UE est créée pour lui donner les compétences nécessaires. Elle

> vise à permettre à l'apprenant de décrire une unité archivistique, un producteur de documents d'archives et une institution de conservation de documents d'archives suivant les normes internationales de description archivistique en vue d'élaborer ou de mettre à jour un ou plusieurs instruments de recherche (…). Plus spécifiquement, à l'issue de l'enseignement, l'apprenant doit être capable : i) de rédiger l'histoire d'un producteur de documents d'archives ; ii) de décrire un producteur de documents suivant la norme ISAAR-CPF ; iii) de décrire une unité archivistique suivant la norme ISAD ; et, iv) de décrire une institution de conservation de documents d'archives suivant la norme ISDIAH.
>
> (Université d'Abomey-Calavi, ENAM, 2019)

L'UE d'Analyse et représentation de l'information vise à permettre à l'apprenant de distinguer les techniques de condensation et d'appliquer les méthodes de l'indexation documentaire en vue de contribuer à l'élaboration des outils de recherche dans un service d'information documentaire. À l'issue de l'enseignement, l'apprenant doit être capable de 1) produire le résumé d'un document ; 2) produire la synthèse de documents ; 3) sélectionner les mots-clés pour représenter le contenu d'un document ; 4) distinguer les outils d'indexation documentaire (comme le thésaurus ou le répertoire des vedettes-matière) ; 5) expliquer la structure d'un outil d'indexation documentaire ; et, 6) utiliser un outil d'indexation documentaire. Plus explicitement, l'UE donne les compétences nécessaires pour produire le contenu par l'élément *Présentation du contenu* de l'ISAD, dont l'objectif est de « permettre aux usagers d'apprécier l'intérêt de l'unité de description » (Conseil International des Archives, 2000).

Une variété d'activités est prévue en complément de celles décrites ci-haut pour permettre à l'archiviste de mettre en place des outils de recherche analytiques, fiables, pertinentes et efficaces.

Conclusion

La formation en archivistique au Bénin a été construite sur le modèle élaboré en France au lendemain de la Révolution française pour former des archivistes-historiens dont la compétence est, d'une part, de trier les documents saisis auprès de la bourgeoisie et de l'Église et, d'autre part, d'en juger la valeur historique pour déterminer leurs durées de conservation. Ce modèle a été répandu en Afrique francophone par l'EBAD pour former les professionnels de l'information documentaire au profit des jeunes États indépendants qui en manquaient cruellement. Malgré l'absence d'adéquation avec l'archivistique moderne, le modèle a encore cours dans la plupart des pays de l'Afrique francophone, dont le Bénin ; il considère le document et pas nécessairement le contexte qui l'a vu naître.

Or, un document d'archives n'a de sens que lorsqu'il est considéré dans son dossier, qui est le contexte qui l'a vu naître. Le programme de formation en archivistique mis en exécution à l'Université d'Abomey-Calavi dès l'année académique 2019-2020 s'inscrit dans l'archivistique moderne et met l'accent sur la maîtrise de la notion de dossier par l'archiviste. En matière de gestion des documents actifs, il assigne à l'archiviste le rôle de veiller à la création, à l'alimentation et à l'intégrité du dossier par la formation et le contrôle du personnel d'une part, et, d'autre part, par l'assistance-conseil au même personnel. Ce faisant, le programme de formation déplace le paradigme du travail de l'archiviste du document vers le dossier, et la position de l'archiviste des archives intermédiaires à la naissance du document. Il rend l'archiviste plus professionnel, car il lui apprend à maîtriser la notion de dossier et à donner forme au dossier dès la création du document qui l'engendre. Le contenu du programme de formation accroît donc les responsabilités de l'archiviste, renforce son rôle et le rend plus utile au service de l'administration employeuse.

SOURCES CONSULTÉES

Abati, B. L. (2019, 21 décembre). *Les métiers de bibliothécaire, documentaliste et archiviste au Bénin : historique, évolutions récentes et perspectives* [conférence-débat]. Cotonou, Bénin : Université d'Abomey-Calavi.

Adjagba, E. (1993). *La formation en sciences et techniques de l'information au CEFOCI : étude critique* (mémoire pour l'obtention du diplôme du cycle i, option documentation, Université nationale du Bénin, École Nationale d'Administration).

African Development Bank. (2020). *African economic outlook 2020 : Developing Africa's workforce for the future*. Répéré à www.afdb.org/en/documents/african-economic-outlook-2020

Azanmavo, J., Sounnouvou, E., Kpadonou, A. K., Hounnou Abalo, L., Ogui, J., Abiala, S., … Mêgnigbêto, E. (2018). *Le principe de respect des fonds : portée, limites et application dans la pratique archivistique béninoise* (rapport d'étude nº 3, Université d'Abomey-Calavi). Équipe pluridisciplinaire de recherche en information et communication.

Bierschenk, T., Thioléron, E. et Bako–Arifari, N. (2003). Benin. *Development Policy Review*, *21*(2) : 161-178. doi.org/10.1111/1467-7679.00204

Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). (2012). *Politique science, technologie et innovation (ECOPOST) : 2013-2017*. Commission de la CEDEAO.

Commission européenne. (2002). Décision de la Commission du 23 janvier 2002 modifiant son règlement intérieur [notifiée sous le numéro C(2002) 99] (2002/47/CE, CECA, Euratom). Répéré à eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32002D0047&from=FR

Conseil International des Archives. (2000). *ISAD(G) : Norme générale et internationale de description archivistique* (2e éd.). Repéré à www.ica.org/sites/default/files/CBPS_2000_Guidelines_ISAD%28G%29_Second-edition_FR.pdf

Conseil International des Archives. (2004). *ISAAR(CPF) : Norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les Archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles*. Repéré à www.ica.org/sites/default/files/CBPS_Guidelines_ISAAR_Second-edition_FR.pdf

Conseil International des Archives. (2007). *ISDF : Norme internationale pour la description des fonctions*. Repéré à www.ica.org/sites/default/files/CBPS_2007_Guidelines_ISDF_First-edition_FR.pdf

Conseil International des Archives. (2008). *ISDIAH : Norme internationale pour la description des institutions de conservation des archives*. Repéré à www.ica.org/sites/default/files/CBPS_2008_Guidelines_ISDIAH_First-edition_FR.pdf

Darbon, D. (2003). Réformer ou reformer les administrations projetées des Afriques ? Entre routine anti-politique et ingénierie politique contextuelle. *Revue française d'administration publique*, *105-106*(1) : 135-152. doi.org/10.3917/rfap.105.0135

Direction des archives nationales. (2008). *Document de politique nationale de développement des archives*. Bénin : Direction des archives nationales.

Direction des archives nationales. (2013a). *Cadre de classement des documents communs aux administrations publiques*. Bénin : Direction des archives nationales.

Direction des archives nationales. (2013b). *Tableau de conservation des documents communs aux administrations publiques*. Bénin : Direction des archives nationales.

Direction des archives nationales. (2018). *Politique nationale de développement des archives 2018-2028 actualisé*. Bénin : Direction des archives nationales.

Dossou, R. (1992). Le Bénin : du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage. Dans G. Conac (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*. Paris, France : Economica, 179-198.

Dossou, R. (2000). L'expérience béninoise de la Conférence nationale. Dans C. Desouches (dir.), *Bilan des Conférences nationales et autres processus de transition démocratique, Cotonou (Bénin)*. Bruxelles, Belgique : Bruylant, 205-229.

Ehouan Ehile, E. (2009). *Le REESAO et la mise en œuvre du LMD dans l'espace UEMOA*. Répéré à www.ucad.sn/reesao/doc/reesao2013/communication/reesao_lmd.pdf

Gandaho, P. (1989). La formation des professionnels de l'information documentaire : l'expérience béninoise. *Afrique contemporaine*, *151 :* 217-223.

Gandaho, P. (1993). La formation en sciences de l'information : attentes et perspectives. *L'Écluse* (BIEF), (décembre) : 5-8.

Gnanguenon, A., Mêgnigbêto, E., Mahoussi, W. et Osséni, K. K. (2017). *Évaluation de la formation en archivistique* (rapport au conseil pédagogique, Université d'Abomey-Calavi).

Hounyo, N. et Sonon, S. (1997). *La formation en sciences et techniques de l'information au Centre de formation aux carrières de l'Information : évaluation et répertoire des diplômés (1982-1996)* (mémoire pour l'obtention du diplôme du cycle i, option documentation, Université d'Abomey-Calavi).

Lafont, S. (1982). *La Formation et le perfectionnement de spécialistes de l'information documentaire : République populaire du Bénin – (mission)*. Paris, France : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Repéré à unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000054806?posInSet=4&queryId=64301af0-fb35-4158-9e02-7a240dee4b9c

Mahoussi, W., Osséni, K. K., Ogui, J., Djibril, M., Sounnouvou, E., Kpadonou, A. K., … Mêgnigbêto, E. (2018). *La formation en sciences et techniques de l'information documentaire au Bénin : genèse, évolution et analyse critique* (rapport d'étude no 2, Université d'Abomey-Calavi). Équipe pluridisciplinaire de recherche en information et communication.

Mas, S. et Gagnon-Arguin, L. (2003). Pour un approfondissement de la « notion » de dossier dans la gestion de l'information organique et consignée d'une organisation. *Archives, 35*(1-2) : 29-48. Repéré à www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol35_1_2/35-1-2-mas_gagnon-arguin.pdf

Mêgnigbêto, E. (2007). LIS curriculum in French-speaking West Africa in the age of ICTs : The case of Benin and Senegal. *International Information & Library Review*, *39*(2) : 158-165. doi : 10.1080/10572317.2007.10762743

Mêgnigbêto, E. (2008a). A Quarter of a century of training in information science in Benin : opinion and wishes from beneficiaries. Dans J. Casey et R. Upton (dir.), *Educational curricula : development and evaluation.* Hauppauge, NY : Nova Science Publishers, 201-217.

Mêgnigbêto, E. (2008b). La formation en Science de l'information au Bénin : jugement et souhaits des bénéficiaires. Communication présentée au premier Congrès mondial de l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD), Montréal, QC.

Mehissou, M. (2002, 22 juin). La formation des professionnels béninois de l'information documentaire a 20 ans. *La Nation*, 2.

Mehissou, M. (2003a). *L'évaluation de la formation assurée au CEFOCI*. Bénin : Université d'Abomey-Calavi.

Mehissou, M. (2003b). *Rapport sur le séminaire d'évaluation du CEFOCI*. Bénin : Université d'Abomey-Calavi.

Ministère d'État chargé du plan et du développement. (2018). *Plan national de développement 2018-2025*. Repéré à extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Ben183074.pdf

Ministère du Travail, de la fonction publique et des affaires sociales. (2011). *Plan stratégique 2011-2020 de la réforme administrative et institutionnelle du Bénin*. Repéré à travail.gouv.bj/public/storage/documents/PSRAI.pdf

Ndiaye, A. (2017). L'EBAD à la recherche d'une voie africaine de l'archivistique. Communication présentée dans le cadre du Colloque international à l'occasion de la célébration du Cinquantenaire de l'EBAD, Darak, Sénégal.

Pasquier, M. (2016). *L'acculturation du records management dans la pratique archivistique française* (mémoire de master en sciences de l'information et des bibliothèques, Université de Lyon). Repéré à www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67292-l-acculturation-du-records-management-dans-la-pratique-archivistique-francaise.pdf

Présidence de la République. (2016). *Programme d'actions du Gouvernement 2016-2021 : le Bénin révélé*. Repéré à revealingbenin.com/wp-content/uploads/2017/03/Le-Programme-dActions.pdf

Transparency International. (2019). *Corruption perceptions index 2019.* Repéré à images.transparencycdn.org/images/2019_CPI_Report_EN.pdf

United Nations Development Programme. (2019). *Beyond income, beyond averages, beyond today : inequalities in human development in the 21st century. Human Development Report 2020.* Repéré à hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2019.pdf

Université d'Abomey-Calavi, École nationale d'administration et de magistrature (ENAM). (2019). Offre de formation de Licence professionnelle en archivistique [document interne].

World Bank. (2020). World development indicators. Repéré à datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/

lire le destin d'un océan à l'autre

« À 15 ans, j'ai pris le train direction ouest et j'ai abouti en Saskatchewan, là où j'pouvais devenir ce que j'voulais être : un cowboy. »
***Will & Ernest* – Martine Noël-Maw**
Éditions de la nouvelle plume

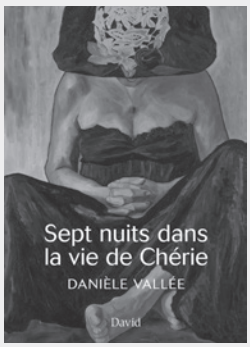

« Le pire, c'est que pour la première fois de ta vie, t'avais expérimenté le concept du jeu du chat et de la souris. Que plus tu lui avais manifesté d'indifférence, plus Catherine s'était rapprochée de toi. »
***Jack est scrap* – Denis Lord**
Éditions Prise de parole

« On disait que j'avais une âme d'artiste. J'ai tenté la peinture, le chant, l'écriture, mais c'est la couture qui m'a eue. »
***Sept nuits dans la vie de Chérie* – Danièle Vallée**
Éditions David

refc.ca
REFC Regroupement des éditeurs franco-canadiens
Conseil des Arts du Canada | Canada Council for the Arts | Ontario Arts Council / Conseil des arts de l'Ontario | Canada